



EVEREN FORMATION

TOUJOURS AUX COTÉS DES ENTREPRISES
FORMATIONS EN DIGITAL

PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT VAE

<p>Public concerné, Prérequis</p>	<ul style="list-style-type: none">▶ Toute personne ayant exercé pendant 1 an une ou plusieurs activités en rapport avec le diplôme demandé.▶ Être titulaire d'une notification de recevabilité en vigueur, émise par l'organisme certificateur.▶ Savoir lire et écrire (français)▶ Savoir utiliser un logiciel de traitement de texte▶ Savoir utiliser Internet : effectuer des recherches documentaires▶ Utiliser une boîte mail
<p>Présentation générale</p>	<p>L'accompagnement VAE comporte différentes étapes selon la charte de l'État qui définit celles-ci : http://www.vae.gouv.fr/IMG/pdf/charte_acomp5bbb.pdf</p> <p>Étude de la faisabilité du projet VAE.</p> <p>1. Une réflexion approfondie permettant de restituer la demande de certification dans son projet professionnel et personnel</p> <p>Questions à se poser avant d'entreprendre la démarche VAE :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ préciser son projet professionnel▶ identifier le diplôme ou titre à valider et son niveau, adapté à son expérience,▶ identifier l'institution délivrant le diplôme ou titre visé,▶ choisir l'institution qui délivre le diplôme ou certificat visé pour obtenir auprès d'elle les conditions de recevabilité des candidatures, le type de dossier à présenter, la procédure à suivre, les modalités d'évaluation et de validation de l'expérience et les pièces à fournir dans le dossier. <p>Aide à l'élaboration du dossier de validation (Livret 1) :</p> <p>2. Un retour sur son parcours :</p> <p>Il est demandé de faire un inventaire de ses expériences professionnelles salariées, non salariées et bénévoles.</p> <p>Mise en forme de vos diverses activités et expériences acquises (livret 2) :</p>

EVEREN FORMATION



	<p>3. Un entretien d'analyse descriptive de ses activités : Les questions de l'accompagnateur permettent de décrire et expliciter avec une précision suffisante le contexte de ses activités et des procédures mises en œuvre.</p> <p>4. Une assistance à la description écrite de ses activités : Le candidat doit présenter par écrit dans son dossier les activités décrites oralement. À ce stade, les questions et les remarques de l'accompagnateur permettent d'atteindre le degré de précision attendu par le jury de validation. Cette étape s'effectue en séances individuelles et à distance (courriel, fax,).</p> <p>Aide à la préparation des entretiens avec le jury</p> <p>5. Une préparation de votre entretien avec le jury : L'accompagnateur expose clairement le déroulement du jury et le type de questions qui pourront être posées au regard de l'expérience. Il prépare à la présentation orale et au développement de certains points de ladite expérience.</p> <p>Mise en situation professionnelle, si besoin :</p> <p>6. Et/ou, le cas échéant : Une préparation à une mise en situation professionnelle ; l'accompagnateur présente les conditions de cette mise en situation professionnelle. Notamment, les moyens matériels qui seront mis à votre disposition ainsi que les critères d'évaluation.</p> <p>7. Examen oral devant le jury. Finalisation de votre projet professionnel.</p> <p>En cas de validation partielle, un suivi post Vae est inclus dans la prestation d'accompagnement afin de déterminer les options possibles pour terminer le processus de VAE dans les délais impartis.</p>
<p>Contenu et Méthodes</p>	<p>Le contenu de la prestation d'accompagnement des candidats à la VAE a été précisé par le décret 2014-1354 du 12 novembre 2014. L'accompagnement, qui doit être réalisé en fonction des besoins du candidat, doit comprendre un module de base composé d'une aide méthodologique :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ À la description des activités et de l'expérience du candidat correspondant aux exigences du référentiel de la certification visée▶ À la formation de son dossier de validation▶ À la préparation de l'entretien avec le jury



EVEREN FORMATION

TOUJOURS AUX COTÉS DES ENTREPRISES
FORMATIONS EN DIGITAL

	<ul style="list-style-type: none">▶ À la préparation, le cas échéant, de la mise en situation professionnelle
Durée et Dates	<p>Le calendrier d'accompagnement est personnalisé en fonction du candidat. La durée de l'accompagnement peut être modulée en fonction :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ Des besoins spécifiques du candidat (repérage des compétences, aide à la rédaction, préparation de l'entretien...)▶ Du statut du candidat (salarié, demandeur d'emploi...)▶ Du niveau du diplôme visé▶ Du financement
Lieu et accessibilité aux personnes handicapées	<p>L'accompagnement s'organise sous forme de séances collectives et/ou d'entretiens individuels, en présentiel ou à distance (mail, téléphone), pour une durée variable, en fonction du profil du candidat et de la certification visée. L'établissement recevant du public (ERP), les locaux et installations sont accessibles à tous et notamment aux personnes handicapées (loi handicap du 11 février 2005)</p>
Coût par participant	<p>Un devis est édité avant le début de l'action qui précise le coût de l'accompagnement. Ce document est visé par le candidat ainsi que l'organisme accompagnateur.</p>
Responsable de l'action	Accompagnateur(rice) VAE
Suivi de l'action	<p>Un planning prévisionnel est établi en accord avec le stagiaire. Chaque stagiaire ainsi que l'intervenant signent une fiche d'émargement Un certificat de réalisation de formation est transmis au stagiaire sur demande.</p>
Évaluation de l'action	Un document d'évaluation à chaud est soumis lors du dernier entretien.

EVEREN FORMATION